

• Outils

• Registre national d'immatriculation des Copropriétés

JUILLET 2023

Notice descriptive des données du « registre national d'immatriculation des Copropriétés »

Introduction

Instauré par la loi ALUR, le registre vise à recenser les copropriétés à usage d'habitat. Il permet de procéder en ligne à l'immatriculation et à la mise à jour des données d'une copropriété par son représentant légal ou par un notaire, et d'accéder à un annuaire et à des données statistiques. Les données collectées contribuent aux politiques publiques à destination des copropriétés.

En vertu de l'article L711-2 du code de la construction et de l'habitation, les données du registre doivent être publiées notamment :

- le nom, l'adresse, la date de création du syndicat, le nombre et la nature des lots qui composent la copropriété ainsi que, le cas échéant, le nom du syndic ;
- si le syndicat fait l'objet d'une procédure prévue aux articles 29-1 A ou 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ou à l'article L. 615-6 du présent code ;
- si le syndicat fait l'objet d'un arrêté pris en application du chapitre 1er du titre 1er du livre V du présent code.

1. Contexte

Depuis le 10 octobre 2016, par arrêté ministériel, l'Anah a été désignée comme teneur du registre, du fait de son implication dans le suivi et le traitement des copropriétés fragiles et dégradées depuis plus de 20 ans. A ce titre, l'Agence doit :

- Assurer la mise en ligne, le fonctionnement et l'exploitation du registre, en mettant en œuvre des études de niveau national sur la situation et l'évolution du parc de copropriétés;
- Promouvoir le registre auprès des collectivités locales et du monde professionnel des copropriétés (syndics, notaires, administrateurs judiciaires...);
- Etablir un rapport annuel analysant les données disponibles dans le registre, ainsi que des études sur l'état et l'évolution du parc de copropriétés, de manière à soutenir les actions de prévention, d'accompagnement ou de redressement des copropriétés fragiles ou en difficulté.

Le registre recueille l'ensemble des données techniques, juridiques et financières des copropriétés afin d'améliorer la connaissance du parc français, de permettre aux pouvoirs publics de mieux comprendre les processus de fragilisation et de mettre à disposition des syndics ou futurs copropriétaires des éléments comparatifs, notamment les charges de copropriété.

Ses données sont déclaratives et doivent être actualisées annuellement par le représentant légal de la copropriété.

Pour les collectivités et les pouvoirs publics – autrement appelés « institutionnels » - le registre est à la fois un outil de connaissance du parc et un support d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de la copropriété sur un territoire donné. De ce fait, l'ensemble des données leur sont accessibles, permettant ainsi de consolider la connaissance du parc de copropriétés sur un territoire par ses caractéristiques (nombre, localisation, âge, taille) et son état.

De plus, il leur ouvre la possibilité de réaliser des études via des traitements statistiques (nouveaux indicateurs avec des fichiers fonciers et autres données existantes), de cartographies et de comparaison.

Une partie des données est également accessible pour le grand public via deux possibilités :

- L'annuaire du Registre que l'on retrouve sur le site Internet : <https://www.registre-coproprietes.gouv.fr/annuaire>
- Le site Internet : <https://www.data.gouv.fr/fr/pages/donnees-logement-urbanisme/>, rubrique « Registre national d'Immatriculation des Copropriétés ».

Les données sont publiées depuis le 22 juillet 2022 et sont actualisées trimestriellement.

2. Liste des données

COLONNE	LIBÉLLÉS DE LA COLONNE	DESSCRIPTIF	FORMAT
1	EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale	9 caractères
2	Commune	Code commune (= code INSEE de l'adresse de référence géocalisée ou code INSEE de la parcelle cadastrale)	5 caractères
3	Numéro d'immatriculation		caractères alphanumériques
4	Date d'immatriculation	Date de la première immatriculation sur le site du registre	Format de date JJ/ MM/ AAAA
5	Date de la dernière MAJ	Date de la dernière mise à jour des informations de la copropriété sur le site du registre	Format de date JJ/ MM/ AAAA
6	Type de syndic : bénévole / professionnel / non connu	Catégorie du représentant légal	
7	Identification du représentant légal (raison sociale et le numéro SIRET du syndic professionnel)	S'il existe, numéro d'identité du syndicat de copropriétaires mentionné au deuxième alinéa de l'article R. 123-222 du code de commerce, Identité non partagée en Open Data pour les syndics bénévoles	
8	Siret représentant légal (si existe)	S'il existe, numéro d'identité du syndicat de copropriétaires mentionné au deuxième alinéa de l'article R. 123-222 du code de commerce	14 chiffres
9	Code APE	Le code APE (activité principale exercée) permet d'identifier la branche d'activité principale du travailleur indépendant ou de la société	5 caractères (4 chiffres, 1 lettre)
10	Commune du représentant légal		38 caractères alphanumériques maximum
11	Mandat en cours dans la copropriété	Si un mandat existe cela signifie que la copropriété fait l'objet d'un rattachement à un représentant légal (syndic ou administrateur provisoire). La mention « expirée sans successeur » signifie que le mandat est arrivé à son terme et que l'ancien représentant légal n'a pas déclaré de successeur ou n'a pas encore renouvelé son mandat . A contrario la mention « expirée avec successeur déclaré » signifie que l'ancien représentant légal a désigné un successeur dont le mandat n'a pas encore débuté.	Choix entre: Mandat en cours Pas de mandat en cours Mandat expiré sans successeur déclaré Mandat expiré avec successeur déclaré
12	Date de fin du dernier mandat	Date de fin du dernier mandat déclaré sur le site du registre (le mandat peut être en cours)	Format de date JJ/ MM/ AAAA
13	Nom d'usage de la copropriété		50 caractères alphanumériques maximum

14	Adresse de référence	1ère adresse figurant au règlement de copropriété	Voie - 1 seul numéro de rue Code postal - 5 chiffres Commune - caractères alphanumériques
15	Adresse complémentaire 1	Autres adresses figurant au règlement de copropriété	Voie avec une plage de numéros autorisée Code postal Commune
16	Adresse complémentaire 2		
17	Adresse complémentaire 3		
18	Nombre d'adresses complémentaires		
19	Long	Longitude - coordonnées de géolocalisation	
20	Lat	Latitude - coordonnées de géolocalisation	
21	Date du règlement de copropriété	Date figurant sur le règlement de copropriété	Format de date JJ/ MM/ AAAA
22	Résidence service	Résidence-service relevant de l'article 41-1 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée	Choix entre oui ou non
23	Syndicat coopératif	Pour un syndic non professionnel : syndicat coopératif relevant du deuxième alinéa de l'article 14 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée	Choix entre oui ou non
24	Syndicat principal ou syndicat secondaire	Syndicat principal ou syndicat secondaire au sens de l'article 27 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée	Choix entre principal ou secondaire
25	Si secondaire, n° d'immatriculation du principal	Champ facultatif	9 caractères (2 lettres, 7 chiffres)
26	Nombre d'ASL auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires	Rattachement du syndicat de copropriétaires à l'une des associations prévues par l'ordonnance du 1er juillet 2004 susvisée	Chiffre inférieur ou égal à 99
27	Nombre d'AFUL auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires	Rattachement du syndicat de copropriétaires à l'une des associations prévues par l'article L. 322 du code de l'urbanisme	Chiffre inférieur ou égal à 99
28	Nombre d'Unions de syndicats auxquelles est rattaché le syndicat de copropriétaires	Rattachement du syndicat de copropriétaires à une union de syndicats mentionnée au II de l'article 28 de la loi du 10 juillet 1965 susvisée	Chiffre inférieur ou égal à 99
29	Nombre total de lots	Défini par la loi du 10 juillet 1965	Chiffre inférieur ou égal à 99999
30	Nombre total de lots à usage d'habitation, de bureaux ou de commerces	Défini par la loi du 10 juillet 1966	Chiffre inférieur ou égal à 99999
31	Nombre de lots à usage d'habitation	Il s'agit des lots à usage total ou partiel d'habitation. Le nombre de lots à usage d'habitation comprend ainsi les lots à usage mixte, incluant de l'habitation et une autre activité (par exemple habitation et profession libérale).	Chiffre inférieur ou égal à 99999

32	Nombre de lots de stationnement	Tout type de stationnement : aérien ou protégé, y compris garages	Chiffre inférieur ou égal à 99999
33	Nombre d'arrêtés relevant du code de la santé publique en cours	Situations prévues aux articles L. 1331-24, L. 1331-26, L. 1331-26-1, L. 1334-2 ou L. 1334-16 du code de la santé publique	
34	Nombre d'arrêtés de péril sur les parties communes en cours	Situations prévues aux articles L. 511-2 ou L. 511-3 du code de la construction et de l'habitation	
35	Nombre d'arrêtés sur les équipements communs en cours	Situations prévues aux articles L. 129-1 ou 129-3 ou L. 129-4-1 du code de la construction et de l'habitation	
36	Période de construction	Période temporelle au cours de laquelle l'immeuble a été construit.	<p>Choix entre :</p> <p>Avant 1949</p> <p>De 1949 à 1960</p> <p>De 1961 à 1974</p> <p>De 1975 à 1993</p> <p>De 1994 à 2000</p> <p>De 2001 à 2010</p> <p>A compter de 2011</p> <p>Non connue</p>
37	Référence Cadastre 1	Code INSEE + préfixe + section + numéro de parcelle	14 caractères alphanumériques maximum
38	Code INSEE commune 1	Références cadastrales figurant sur le règlement de copropriété, telles qu'enregistrées au cadastre	8 chiffres maximum
39	Préfixe 1		3 caractères alphanumériques maximum
40	Section 1		2 caractères alphanumériques maximum
41	Numéro parcelle 1		4 caractères alphanumériques maximum
42	Référence Cadastre 2	Code INSEE + préfixe + section + numéro de parcelle	14 caractères alphanumériques maximum
43	Code INSEE commune 2	Références cadastrales figurant sur le règlement de copropriété, telles qu'enregistrées au cadastre	8 chiffres maximum
44	Préfixe 2		3 caractères alphanumériques maximum
45	Section 2		2 caractères alphanumériques maximum
46	Numéro parcelle 2		4 caractères alphanumériques maximum
47	Référence Cadastre 3	Code INSEE + préfixe + section + numéro de parcelle	14 caractères alphanumériques maximum

48	Code INSEE commune 3	Références cadastrales figurant sur le règlement de copropriété, telles qu'enregistrées au cadastre	8 chiffres maximum
49	Préfixe 3		3 caractères alphanumériques maximum
50	Section 3		2 caractères alphanumériques maximum
51	Numéro parcelle 3		4 caractères alphanumériques maximum
52	Nombre de parcelles cadastrales	Total des parcelles cadastrales de la copropriété	
53	nom_qp_2015	nom du quartier prioritaire de la politique de la ville - Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française.	
54	code_qp_2015	code du quartier prioritaire de la politique de la ville (périmètres 2015)	caractères alphanumériques
55	nom_qp_2024	nom du quartier prioritaire de la politique de la ville (périmètres 2024)	
56	Code_qp_2024	code du quartier prioritaire de la politique de la ville (périmètres 2024)	caractères alphanumériques
57	Copro dans ACV	Programme « Action cœur de ville »	Choix entre oui ou non
58	Copro dans PVD	Programme « Petites villes de demain »	Choix entre oui ou non
59	Copro aidée	Information sur l'octroi de subventions à la copropriété, dans le cadre d'un dispositif de l'Anah à destination des syndicats de copropriété (MPR Copro, Autonomie, etc.)	Choix entre oui ou non
60	Code Officiel Commune	Code géographique de la commune (Insee)	5 caractères alphanumériques
61	Nom Officiel Commune	Libellé géographique de la commune (Insee)	200 caractères maximum
62	Code Officiel Arrondissement Commune	Code géographique de l'arrondissement (Insee)	5 caractères alphanumériques
63	Nom Officiel Arrondissement Commune	Libellé géographique de l'arrondissement (Insee)	200 caractères maximum
64	Code Officiel EPCI	Code géographique de l'établissement public à fiscalité propre ou de la métropole (Insee)	5 caractères alphanumériques
65	Nom Officiel EPCI	Libellé géographique de l'EPCI ou de la Métropole (Insee)	200 caractères maximum
66	Code Officiel Département	Code géographique du département (Insee)	3 caractères alphanumériques
67	Nom Officiel Département	Libellé géographique du département (Insee)	200 caractères maximum
68	Code Officiel Région	Code géographique de la région (Insee)	3 caractères alphanumériques

69	Nom Officiel Région	Libellé géographique de la région (Insee)	200 caractères maximum
----	---------------------	---	------------------------